



**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME**

Vendredi 06 / samedi 07 / dimanche 08 septembre 2024

LA CANTONNE « LA PROVENCE de DAUDET » – Camping La Bagatelle AVIGNON 84000

(GPS 43°57'10"N 4°47'59"E)

(Epreuve n° 5003)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 : Le Moto Club d'Avignon organise les vendredi 06, samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024, au Camping La Bagatelle, face au Palais des Papes et du Pont d'Avignon à AVIGNON (84000), un intermédiaire du Championnat de France de Tourisme de la Fédération Française de Motocyclisme et une manche du Championnat de Ligue Provence de Tourisme sur le thème de la Provence d'Alphonse Daudet.

Les balades sont limitées à 49 motos (encadrement compris).

Art. 2 : Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers licenciés FFM et indépendants, de véhicules de la catégorie « motorcycle », dont les motos électriques, homologués et assurés pour circuler sur la voie publique, conformes à la législation en vigueur et dans un état normal de fonctionnement.

Art. 3 : Cette étape comptant pour le Championnat de France de Tourisme des Clubs et le Championnat de Ligue Provence de Tourisme, seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants détenteurs d'une licence FFM Tourisme (NTO), en cours de validité, pourront prétendre aux différents classements.

Art. 4 : Les licenciés FFM bénéficient d'une priorité d'inscription jusqu'au 16/08/2024.

Art. 5 : Cette activité se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée, et dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage et sans classement ni mesure de performance.

Art. 6 : Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Art. 7 : Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

Art. 8 : La non présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation et du permis de conduire, autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Art. 9 : Le montant de l'inscription pour un licencié FFM est de 35 € pour le forfait de base (qui comprend la balade, le repas du samedi midi, la visite du site du Moulin de Daudet et son musée, ainsi que la visite du château de Montauban et son musée).

Pour un non-licencié le montant de l'inscription est de 45 € pour ce même forfait de base. Pour les enfants de 8 à 12 ans, le forfait de base est de 18 €, gratuit pour les moins de 8 ans.

Après le 16/08/2024 (délai de 20 jours précédant le rassemblement), une majoration de 10 € sera appliquée, soit : 45 € pour les licenciés, 55 € pour les non licenciés, dans la limite des places disponibles.

Ce forfait de base donne droit aux prestations prévues suivantes : café de bienvenue, repas du samedi midi, balade du samedi, accès au musée du Moulin de Daudet ainsi qu'au château de Montauban.

Art. 10 : Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel de base, devront être adressées **avant le 16/08/2024** à

Myriam DELEPINE – 39 B, avenue des Cèdres – 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON (Tél. : 06 78 93 86 10)

Art. 11 : Le parcours pour accéder au lieu de rassemblement sera fléché (à partir du Pont Daladier) à l'aide du matériel homologué par la Commission Tourisme FFM.

Art. 12 : Le pointage d'arrivée officiel de la manifestation par le Moto Club d'Avignon se fera au Camping La Bagatelle 84000 (accès par le Pont Daladier sur l'île de la Barthelasse), le samedi matin de 08h00 à 09h15. Le pointage officiel de la balade se fera également au Camping La Bagatelle, au retour de la balade.

La journée officielle de la manifestation correspondant au forfait de base aura lieu le samedi 07 septembre, à partir de 08h00 jusqu'à la fin de la balade.

Art. 13 : Les points seront attribués par la Commission Nationale de Tourisme suivant le Règlement 2024 du Championnat de France de Tourisme en vigueur pour l'intermédiaire.

Les points seront attribués par la Commission de Tourisme LMRP suivant le Règlement 2024 du Championnat de Provence de Tourisme pour la manche du CPT.

Art. 14 : Le jury de l'épreuve est composé du Président du Moto Club d'Avignon, du délégué de la Commission Nationale de Tourisme et du délégué de la Commission Tourisme de la Ligue de Provence.

Art. 15 : La remise de prix est à la discrétion du club.

Art. 16 : Les éventuelles réclamations devront être présentées conformément au règlement de la Commission Nationale de Tourisme FFM 2024.

Art. 17 : Les participants non présents à ce rassemblement ne pourront prétendre à aucun remboursement, sauf cas particulier comme hospitalisation avec certificat à l'appui. De même, les conditions météorologiques ne sont pas considérées comme motif d'annulation et de remboursement.

Art. 18 : Durant toute la durée de la manifestation, les participants restent maîtres de leurs actes. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou incident (perte, vol ou dégradation de biens personnels...), causé par les participants eux-mêmes.

Art. 19 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Art. 20 : Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également, à titre gratuit, l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix, par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc. et ce, sans limitation de durée.

Art. 21 : En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.

Montfavet, le 10 juin 2024

Moto Club d'Avignon

Le Président du Moto Club d'Avignon et de Vaucluse

MOTO CLUB
d'Avignon et de Vaucluse
4 Square des Cigales
84140 MONTFAVET

Ligue Motocycliste Régionale
de Provence

12/06/2024

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LIGUE
PROVENCE


LIGUE MOTOCYCLISTE
REGIONALE PROVENCE
Centre Vie l'Arjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr

Fédération Française
de Motocyclisme

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Av. Farmentier
75011 Paris
01 49 23 77 01
ffm@ffm.fr

**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME
Vendredi 06 – samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024
LA CANTONNE « LA PROVENCE de DAUDET » – Camping La Bagatelle AVIGNON 84000**

(Epreuve n° 5003)



PROGRAMME



Vendredi 06 septembre 2024

A partir de 17h00 : Accueil des participants / Attribution des chambres

- Nous vous proposons un hébergement en chambres de 4 à 8 lits (superposés ou pas) d'une personne, draps et couvertures fournis, 2 douches communes (hommes/femmes), sanitaires sur le palier (serviettes de toilettes et produits d'hygiène non fournis)
- Pas de climatisation
- Parking surveillé la nuit dans Camping fermé à 22h00 / code piéton si souhait sortie en ville

Repas (entrée/plat/dessert/vin compris/café) : De 20h00 à 22h30

Samedi 07 septembre 2024

Petit déjeuner : De 07h30 à 08h00

Départ balade : 09h30 – « Le Moulin de Daudet, Fontvieille », plein fait – 150 km aller-retour

Repas : 12h00 – Restaurant à Fontvieille (Entrée/plat/dessert/café)

Visite : 14h00 --Site du Moulin de Daudet – musée du Moulin de Daudet et du Château de Montauban (marche + visites musée environ deux heures)

Retour balade et Attribution des chambres du samedi soir : 18h00

Pot d'accueil : 19h00

Repas (Entrée/plat/dessert/vin compris/café) : De 20h00 à 22h30

Dimanche 08 septembre 2024

Petit déjeuner : De 07h30 à 08h00

**Avant 10h00 : Libération des chambres (restitution des clés à l'accueil)
– Les motos pourront rester au Camping jusqu'à 14h00**

Départ visite : 09h00 – Visite à pied (Le camping à 15mn du centre-ville d'Avignon) accompagnée par des membres du Moto Club d'Avignon

- Place de l'Horloge (gratuit)
- Palais des Papes (visite payante à votre charge)
- Pont Saint-Bénézet (Pont d'Avignon) (visite payante à votre charge)
- Rocher des Doms (gratuit)

Repas (Entrée/plat/dessert/café) : 12h00 au camping La Bagatelle

Fin intermédiaire : 14h00

**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME**

Vendredi 06 – samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024

LA CANTONNE « LA PROVENCE de DAUDET » – Camping La Bagatelle AVIGNON 84000

(Epreuve n° 5003)

Moulin de Daudet

- Symbole de l'écrivain Alphonse Daudet et de son œuvre « Les Lettres de mon Moulin ».
- Il fut construit en 1814 et broya du blé pendant un siècle puisqu'il arrêta de fonctionner en 1915. La grande guerre fit que l'on réquisitionna à la fois les hommes et le blé, ce qui signa définitivement l'arrêt de mort du dernier moulin de Fontvieille.
- De son vrai nom le Moulin Ribet, il fut également appelé le Moulin Saint-Pierre.
- En 1935 l'association « Les Amis d'Alphonse Daudet » décida de le remettre en état et de créer en même temps un musée consacré à l'auteur Alphonse Daudet.

Château de Montauban

- Célébré dans la préface des « Lettres de mon Moulin », il fut le lieu de villégiature, de calme et de repos pour l'écrivain.
- Il accueille l'exposition « Fontvieille en Histoires » évoquant le peintre Léo Leléé ; le costume d'Arlésienne et l'artisanat des santons de Provence y sont présentés.

Alphonse Daudet (1840 -1897)

- Ce jeune journaliste parisien d'origine nîmoise revint dans le sud poussé par le désir de retrouver une atmosphère, une ambiance qu'il croyait avoir perdues dans la capitale de la culture et des arts que représentait Paris.
- Il était aussi poussé par l'invitation qu'avait fait un de nos plus prestigieux écrivains, un des sept légendaires fondateurs du « Félibrige », Frédéric Mistral qui était venu à Paris pour présenter une de ses œuvres les plus connues « Mirèio ».
- Le charisme de cet homme, et probablement les descriptions aux accents du Sud qu'il fit de sa Provence, incitèrent le jeune Daudet à revenir vers nos régions.
- Il fit tout d'abord une longue halte à Maillane, chaleureusement accueilli par Mistral et le cercle toujours grandissant des Félibres ; une autre invitation, celle-ci de son cousin Louis Daudet et sa jeune épouse Octavie (née Ambroy), l'obligea à quitter ses nouveaux amis pour Fontvieille et le château de Montauban au cours de l'été 1860.
- Lors de ses séjours à Fontvieille, il rencontra bon nombre d'habitants dont certains deviendront, avec l'aide des histoires qu'on lui racontait durant les veillées au château, les personnages de ses contes. Et tous avaient le plaisir du verbe, celui des conteurs de Provence.
- Il vint régulièrement à Fontvieille durant 30 années, que cela soit vrai ou encore une légende importe peu, mais le fait est, que cet écrivain fut véritablement amoureux de notre Provence et surtout du village de Fontvieille.

**Dimanche dans la matinée, nous vous proposons de vous accompagner pour une visite de quelques-uns
des sites emblématiques de la ville d'Avignon**

La Place de l'Horloge

Considérée comme le cœur de la ville, cette grande place animée est entourée de cafés et de restaurants

Le Palais des Papes

Cet imposant monument gothique fut la résidence des papes au XIV^{ème} siècle

Le Pont Saint-Bénézet

Connu aussi sous le nom de Pont d'Avignon ; cette construction datant du XII^{ème} siècle, est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le Rochers des Doms

Ce jardin public situé en haut d'une colline offre une vue imprenable sur Avignon et ses alentours



**INTERMEDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME
ET MANCHE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE PROVENCE DE TOURISME
LA CANTONNE « LA PROVENCE de DAUDET » – Camping La Bagatelle AVIGNON 84000**



**Vendredi 06 septembre – samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024
BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner AVANT le 16/08/2024**



Nom du Club :
Siège du Club :

Responsable :
Tél. :

Ligue :
Courriel :

Code FFM :

(Si inscription après le 16/08/2024 : supplément de 10 € (soit 45 € ou 55 €))

Nom – Prénom	Pilote	Passager(e)	Moto Cylindrée	N° Licence	Non licencié(e)	Ville (Domicile)	Repas Vendredi soir	Nuit Vendredi soir avec p'tit-déj	Forfait base Journée samedi (Visites incluses)	Repas Samedi soir	Nuit Samedi soir avec p'tit-déj	Repas Dimanche Midi
							23 €	29 €	35 € ou 45 €	28 €	29 €	18 €

Inscriptions

Forfait de base

	Balade et Repas du samedi midi		
Avant le 16/08/2024	Adulte avec licence	x 35 € =
	Adulte sans licence	x 45 € =
Après le 16/08/2024	Adulte avec licence	x 45 € =
	Adulte sans licence	x 55 € =
	Enfant de 8 à 12 ans	x 18 € =

Options

Repas vendredi soir	x 23 € =
Nuit vendredi soir p'tit-déj compris	x 29 € =
Repas samedi soir	x 28 € =
Nuit samedi soir p'tit-déj compris	x 29 € =
Repas dimanche midi	x 18 € =

RIB du MCA : FR76 1131 5000 0108 0038 4011 518
BIC CEPAFRPP131

Total général = €

Chèque à l'ordre du Moto Club d'Avignon et Bulletin d'inscription à envoyer à Myriam DELEPINE – 39 B, avenue des Cèdres – 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON